

Il est aux Nations Unies d'autres questions essentielles que nous sommes appelés à régler: réforme constitutionnelle, organisation et administration, financement et procédure. A la base de toutes ces questions, il y a celle de l'attitude fondamentale à l'égard de l'Organisation. "Quel genre de Nations Unies voulons-nous?"

Nous pensons que la plupart des membres veulent que les Nations Unies soient un instrument international efficace de mise en oeuvre pratique et positive des décisions que prend l'Organisation.

A cette fin, il faudrait faire une révision d'ensemble de certaines questions élémentaires de fonctionnement et d'organisation que nous avons reléguées à l'arrière-plan par suite d'une tension réitérée des relations internationales et de peur que ces questions élémentaires ne portent elles-mêmes les germes de frictions nouvelles.

C'est pourquoi d'une année à l'autre nous avons différé la Conférence de révision de la Charte qui avait été fixée à 1958.

Je ne propose pas que l'Assemblée décide de reviser la Charte maintenant pour y apporter des modifications et des réformes profondes. J'entends plutôt suggérer que pour permettre aux Nations Unies d'exercer une action plus efficace dans les domaines de leur ressort, nous nous efforcions consciencieusement de régler certains problèmes que nous avons évités.

J'ai signalé tantôt la nécessité d'une représentation plus adéquate et plus équilibrée au sein des organismes principaux des Nations Unies. Depuis le début de l'expansion de l'ONU en 1955, nous avons reconnu qu'il fallait quelque peu modifier et amplifier la composition des Conseils et du Secrétariat, afin de tenir compte de la répartition géographique nouvelle des membres.

Pour être pleinement efficaces, le mécanisme et l'organisation des Nations Unies doivent refléter adéquatement les effectifs actuels de l'Assemblée, sans accorder trop de poids à un élément en particulier, que ce soit la puissance militaire ou industrielle, la population ou l'apport pecuniaire, la politique, la race ou la situation géographique.

A cette fin, il conviendrait d'agrandir les cadres du Conseil de sécurité ou du Conseil économique et social afin d'en mieux équilibrer la composition. Ne limitons pas notre intérêt à la question de représentation. Intéressons-